

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-249

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Administration territoriale de l'État	30 000 000	0
Vie politique, culturelle et associative	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	0	30 000 000
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 30 000 000 d'euros du programme 216 "conduite et pilotage des politiques de l'intérieur", action 08 "immigration, asile et intégration" vers le programme 354 "administration territoriale de l'Etat" action 01 "Coordination de la sécurité des personnes et des biens". En 2021, le budget "Immigration, asile et intégration" du gouvernement va être augmenté de 2 %. Non pas pour lutter contre une immigration pour une grande partie hors de contrôle mais pour, entre

autres "financer la création de 4 000 nouvelles places d'hébergement des demandeurs d'asile" pour la somme de... 37 millions d'euros.

La politique migratoire est en roue libre. En France, pour la seule année 2020, près de 40 000 mineurs non accompagnés ont été accueillis. En 2014, ils étaient à peine 4 000 à être pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. On se souvient également, qu'en 2017, la France a passé le cap des 100 000 réfugiés alors qu'elle n'a que 40 000 places pour les accueillir. Étant donné la situation économique de notre pays, nous avons deux choix raisonnables :

- soit rediriger une partie des fonds alloués à l'accueil de nouveaux migrants à la lutte contre l'immigration irrégulière ;
- soit réduire purement et simplement les fonds à l'accueil de migrants pour faire des économies.

En effet, être généreux avec de l'argent dont nous ne disposons pas, ou qu'il serait préférable d'injecter dans notre économie réelle, serait irresponsable.